

Malakoff, le **23 SEP. 2021**

N°34/EPIDE/DRH/DG

Décision n°202134 portant nomination du comité de suivi du plan d'actions égalité professionnelle de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le plan d'action égalité professionnelle de l'EPIDE du 10 décembre 2020 ;

Vu la note 1298/DRH/DG relative au déploiement du plan d'action égalité professionnelle de l'EPIDE et mise en place du réseau des référents mixité du 10 décembre 2020 ;

Décide :

Art. 1^{er}. – La composition nominative du Comité de suivi du plan d'actions égalité professionnelle de l'EPIDE du 10 décembre 2020 s'établit comme suit :

1° au titre de l'administration :

- a) Mme Nathalie Boumendil, Directrice des ressources humaines,
- b) Mme Marie-Laure Charoy, Cheffe du service gestion du personnel,

2° au titre des partenaires sociaux :

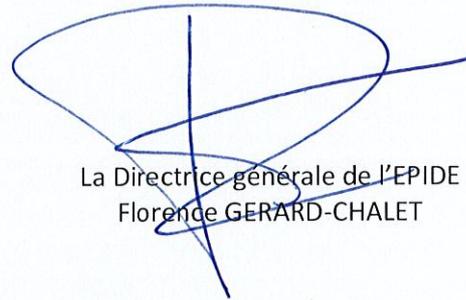
- a) M. Christophe LIBERALE, CGT,
- b) Mme Catherine SKORUPINSKI, UNSA,
- c) Mme Maité MERESSE, CFDT.

Art. 2. – Fréquence des réunions

Le comité de suivi se réunira au moins une fois par an. Il pourra, à la demande d'au moins un de ses membres, se réunir en fonction des alertes et situations particulières portées de manière alarmante à la connaissance des représentants du personnel ou de la Direction des ressources humaines.

Art. 3. – Un compte-rendu de réunion du comité de suivi devra être établi. Il mentionnera les propositions d'actions à mettre en œuvre. Ce compte rendu sera porté à la connaissance des membres du CHSCT de l'EPIDE.

Art. 4. – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
Florence GERARD-CHALET